



# Paris 19 Quai de la Gironde

Phase APS

## NOTE D'ORGANISATION DE CHANTIER

Nexity

## Opération Quai de la Gironde Paris 19 ème

Phase APS

Nexity

### Note d'Organisation de Chantier

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI PAR	APPROUVÉ PAR	DATE
A	Reprise suite au retour NEXITY du 20/03/24	AKI/TLS	LRE/VSA	26/03/2024
0	Première diffusion	TLS	AKI/LRE/VSA	14/03/2024

ARTELIA Bâtiments Ile-de-France – Branche Planification et Organisation  
16, Rue Simone Veil – 93 400 Saint-Ouen-Sur-Seine

# SOMMAIRE

<b>1. OBJET DU DOCUMENT.....</b>	<b>4</b>
<b>2. ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
2.1. Situation.....	5
2.2. Accès.....	5
2.3. Etat du site à M0 .....	6
<b>3. OPÉRATIONS ET TRAVAUX PRÉALABLES.....</b>	<b>7</b>
3.1. Installations de chantier .....	7
3.2. Désamiantage/ déplombage .....	7
3.3. Démolition .....	7
3.4. Dépollution .....	7
3.5. Réseaux concessionnaires .....	7
<b>4. OUVRAGES À RÉALISER .....</b>	<b>8</b>
4.1. Zone 1 : Bâtiments C/D/E .....	8
4.2. Zone 2 : Bâtiments B/F/I/H/G.....	8
4.3. Zone 3 : Bâtiments A/A' + Pointe.....	8
<b>5. PLANNING PHASAGE ET TRAVAUX.....</b>	<b>9</b>
5.1. Introduction .....	9
5.2. Planning synthétique.....	9
5.3. Planning des autorisations à solliciter.....	11
5.4. Hypothèses pour le planning associé.....	11
5.4.1. Hypothèses générales concernant le calendrier .....	11
5.4.2. Hypothèses générales concernant les études .....	12
5.4.3. Hypothèses générales concernant les délais .....	12
5.4.4. Contraintes et hypothèses d'enchaînement des travaux .....	12
5.5. Prise de possession du site .....	12
<b>6. INSTALLATIONS DE CHANTIER .....</b>	<b>13</b>
6.1. Base vie et cantonnements.....	13
6.2. Référé préventif .....	13
6.3. Infirmerie .....	13

6.4.	Moyens de levage .....	13
6.5.	Gestion du trafic et flux de chantier .....	13
6.5.1.	Contrôle d'accès au chantier.....	13
6.6.	Approvisionnement et stockage .....	14
6.6.1.	Approvisionnement.....	14
6.6.2.	Stockage .....	14
6.6.3.	Circuit déchets .....	14
6.6.4.	Accessibilité des véhicules de Police et de secours .....	14
7.	MAINTIEN DES FONCTIONNALITÉS URBAINES.....	15
	ANNEXES .....	16
	A - CALENDRIER GENERAL DE L'OPERATION .....	16
	B - PRINCIPE DE PHASAGE GENERAL DES TRAVAUX.....	16

## PHOTOS

Photo 1	Quai de la Gironde .....	6
Photo 2	Hall Parking du Bâtiment B.....	6
Photo 3	Entrée Sud de l'établissement d'enseignement supérieur .....	6
Photo 4	Parvis de l'établissement d'enseignement supérieur .....	6
Photo 5	Bâtiment Pointe .....	6
Photo 6	Bâtiment H .....	6
Photo 7	Bâtiment A .....	6
Photo 8	Bâtiment G .....	6

## FIGURES

Figure 1	Plan de repérage des zones.....	5
----------	---------------------------------	---

# 1. OBJET DU DOCUMENT

**L'objet du présent document est de présenter les hypothèses prises dans le cadre de la réalisation des plannings et phasages de l'opération Paris 19<sup>ème</sup> Quai de la Gironde.**

Le présent document détaille :

- L'ordonnancement général des travaux ;
- Les installations de chantier nécessaires au bon déroulement des travaux ;
- Les fonctionnalités urbaines à maintenir.

L'ordonnancement général des travaux prend en considération tous les travaux intervenant sur le périmètre « Quai de la Gironde » à partir de 2024. Cet ordonnancement des tâches a été réalisé sur la base des informations planning recueillies en février et mars 2024 auprès de Nexity. Il pourra être amené à évoluer en phase APD puis avec l'affinement des plannings des entreprises.

Les installations de chantier ont été définies sur la base d'un minimum quantitatif et qualitatif. Au-delà de ce seuil minimal, il appartient aux entreprises de mettre en place et d'entretenir toutes installations et équipements qui s'avèreraient nécessaires ou simplement utiles à la sécurité du site et des personnes, à l'hygiène et plus généralement à la bonne tenue du chantier et au respect du calendrier de réalisation des ouvrages.

## 2. ENVIRONNEMENT

### 2.1. SITUATION

L'ensemble Immobilier se situe dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris entre le Quai de la Gironde et l'Avenue Corentin Cariou.

Il se décompose en un ensemble de bâtiments remarquables à conserver et à intensifier, de constructions neuves et de la création de nouveaux espaces verts sur les terrains désignés sur le plan de repérage ci-dessous :

- Zone 1 : Bâtiments C/D/E
- Zone 2 : Bâtiments B/F/I/H/G
- Zone 3 : Bâtiments A/A' + Pointe

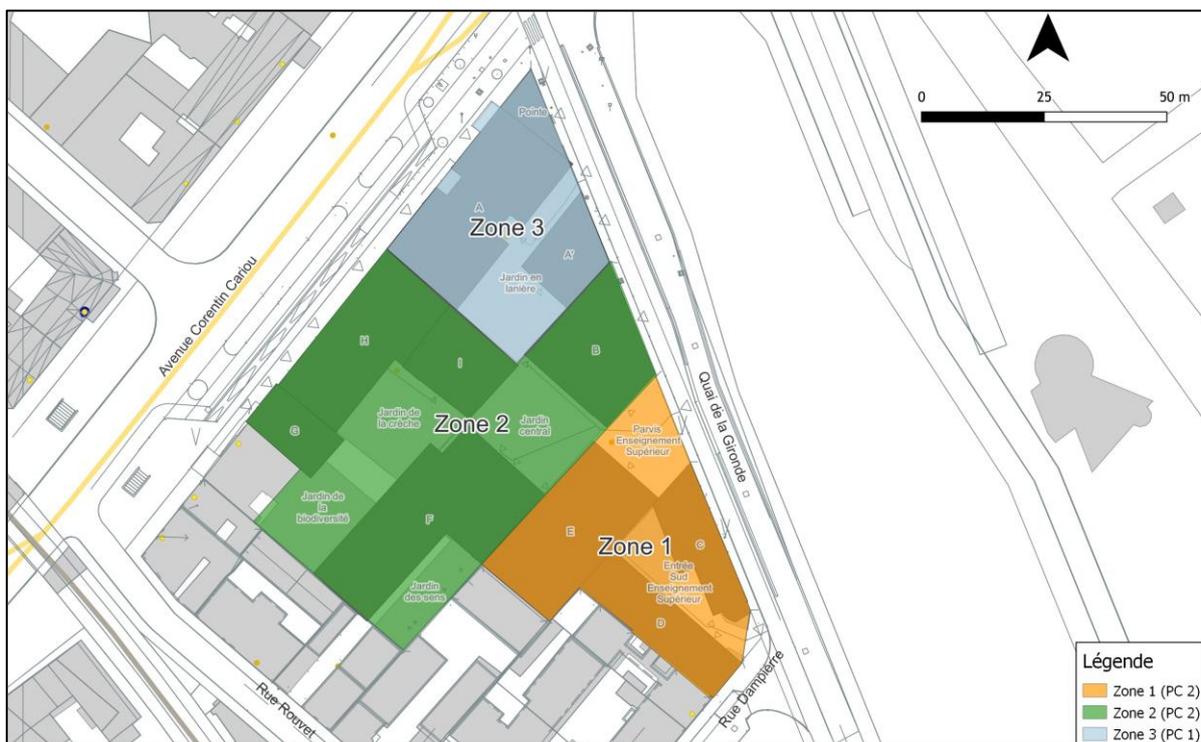


Figure 1 Plan de repérage des zones

### 2.2. ACCES

Actuellement, le site est accessible via

- L'avenue Corentin Cariou et sa contre-allée
- Le Quai de la Gironde
- Rue Dampierre

Les modalités de maintien de la circulation lors des travaux sont détaillées au chapitre 7. Maintien des fonctionnalités Urbaines

## 2.3. ETAT DU SITE A M0

On entend par M0 la date de démarrage des démolitions. A cette date, le permis de construire sera obtenu. La purge du permis de construire sera en cours. A M0, la configuration du site est la suivante :



Photo 1 Quai de la Gironde



Photo 2 Hall Parking du Bâtiment B



Photo 3 Entrée Sud de l'établissement d'enseignement supérieur



Photo 4 Parvis de l'établissement d'enseignement supérieur



Photo 5 Bâtiment Pointe



Photo 6 Bâtiment H



Photo 7 Bâtiment A



Photo 8 Bâtiment G

## 3. OPERATIONS ET TRAVAUX PREALABLES

### 3.1. INSTALLATIONS DE CHANTIER

Au démarrage des opérations, les emprises devront être correctement balisées, sécurisées et rendues hermétiques par l'Entreprise. Les panneaux d'informations (permis de construire, intervenant, ...) devront être affichés.

La signalétique verticale et horizontale devra être mise en place pour les accès chantiers.

Les délais d'autorisation d'occupation et ceux liés au montage des installations seront à anticiper avant le démarrage des opérations.

### 3.2. DESAMIANTAGE/ DEPLOMBAGE

Des diagnostics amiante ont été réalisés. La durée de désamiantage est incluse dans les durées planning.

En cas de découverte supplémentaire, les délais administratifs et de réalisation des travaux relatifs à ces tâches devront être anticipés par le Maître d'Ouvrage de sorte à ne pas impacter le planning établi.

### 3.3. DEMOLITION

Le planning et le phasage comprennent les tâches de démolition des bâtiments concernés.

Les tâches de démolition comprennent les activités préalables à leur démarrage (protections, curages, consignations, ...).

### 3.4. DEPOLLUTION

Une dépollution des sols sera nécessaire et réalisée à la suite des démolitions,

Les durées de dépollution sont incluses dans les durées globales des travaux.

La mise en place de procédures spécifiques ou de traitements complémentaires seront à réaliser en accord avec le rapport de pollution.

### 3.5. RESEAUX CONCESSIONNAIRES

Certains réseaux seront à poser avant le début des travaux, notamment les réseaux provisoires qui alimenteront les chantiers.

**Les différents cheminements des réseaux chantiers et définitifs (Electricité, Télécom, fibre, EU/EP, Gaz...) restent à identifier et à positionner. Cette étape est indispensable afin d'anticiper la planification et l'impact sur le phasage général de la pose de ces réseaux. En effet, ces travaux risquent d'être en interfaces avec, notamment, les cantonnements, les accès chantier ou les emprises chantier selon leur emplacement.**

Pour les demandes de raccordements provisoires et définitifs, celles-ci devront être anticipées au plus tôt auprès des fournisseurs, les délais d'intervention étant généralement longs.

## 4. OUVRAGES A REALISER

### 4.1. ZONE 1 : BATIMENTS C/D/E

La zone 1 fait partie du Permis de Construire n°2.

L'ensemble des bâtiments C/D/E constitue 2 ERP différents : un ERP de type R de 2<sup>ème</sup> catégorie pour les bâtiments D et E et un ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie de type W (co-working). La zone comporte 3 bâtiments et des aménagements le long du quai de la Gironde.

La zone 1 se décompose de la manière suivante :

- La réhabilitation du bâtiment C et de ses combles au niveau R+1+C, cis un niveau de sous-sol ;
- La réhabilitation et rehausse d'un étage du bâtiment E de niveau R+2, cis un niveau de sous-sol ;
- La démolition puis reconstruction neuve du bâtiment D de niveau R+2, cis un niveau de sous-sol ;
- L'aménagement du parvis de l'établissement d'enseignement supérieur, devant le bâtiment E ;
- L'aménagement de l'entrée Sud de l'établissement d'enseignement supérieur, entre les bâtiments C et D.

### 4.2. ZONE 2 : BATIMENTS B/F/I/H/G

La zone 2 fait partie du permis de construire n°2. Elle se décompose de la manière suivante :

- La démolition (hors façade conservée) puis reconstruction au niveau R+5 du bâtiment B comprenant 16 logements et un commerce ;
- La construction neuve du bâtiment F de niveau R+10 cis un niveau de sous-sol, comprenant 51 logements, une crèche et des équipements CINASPIC ;
- La réhabilitation et surélévation au niveau R+8 du bâtiment I comprenant 23 logements et un niveau de sous-sol ;
- La réhabilitation et surélévation au niveau R+4 du bâtiment H comprenant 26 logements, des commerces et un niveau de sous-sol ;
- La démolition puis reconstruction du bâtiment G de niveau R+5 comprenant 9 logements, des commerces et un niveau de sous-sol ;
- L'aménagement du jardin de la biodiversité, du jardin des sens et du jardin de la crèche, autour du bâtiment F ;
- L'aménagement du Jardin Central, entre les bâtiments B et F sur l'emplacement du parking de la halle du bâtiment B existant.

### 4.3. ZONE 3 : BATIMENTS A/A' + POINTE

La zone 3 constitue le permis de construire n°1.

Elle se situe à l'angle du quai de la Gironde et de l'avenue Corentin Cariou. Elle consiste en la création de 78 logements d'une surface habitable d'environ 3900<sup>2</sup> et se décompose de la manière suivante :

- La réhabilitation du bâtiment « Pointe » de niveau R+2, cis un niveau de sous-sol, en pointe de l'avenue Corentin Cariou et du quai de la Gironde ;
- La démolition de l'existant puis construction neuve du bâtiment A de niveau R+7 et un niveau de sous-sol ;
- La démolition de l'existant puis construction neuve du bâtiment A' de niveau R+3 et un niveau de sous-sol ;
- L'aménagement du jardin en lanière, entre les bâtiments A et A'.

## 5. PLANNING PHASAGE ET TRAVAUX

### 5.1. INTRODUCTION

Le planning et le phasage des travaux sont basés sur un démarrage des travaux de démolitions à M0 afin d'obtenir une livraison des bâtiments D et E à M24.

A M0, l'étude d'impact sera validée et les PC obtenus, ce qui permettra le démarrage des travaux. En revanche, les autorisations administratives ne seront pas purgées au démarrage des démolitions.

Les délais des tâches de réhabilitation incluent d'éventuelles phases préalables de démolitions partielles, de curages, ainsi que les phases de réception (essais, OPR, commission de sécurité, levées de réserves).

Les délais des tâches de construction incluent également les phases de réception (essais, OPR, commission de sécurité, levées de réserves).

Les durées des dépollutions sont incluses dans les tâches de travaux de bâtiments concernées.

Le principe d'organisation du chantier repose sur un fonctionnement via 3 voies principales d'approvisionnement :

- L'avenue Corentin Cariou pour les bâtiments F, G, H, A et A'
- Le quai de la Gironde pour les bâtiments E, I et B
- L'angle de la Rue Dampierre et du Quai de la Gironde pour les bâtiments C et D

### 5.2. PLANNING SYNTHETIQUE

Le planning ci-dessous reprend les grandes phases de l'opération :

- **Phase 1**
  - Zone 1
    - Mise en place des installations de chantier
    - Démarrage des démolitions du bâtiment D et de la cour existante
    - Mise en place de la base-vie dans le bâtiment C
  - Zone 2
    - Mise en place des installations de chantier
    - Démarrage des démolitions de la Halle du parking du bâtiment B existant
    - Démarrage des démolitions du bâtiment H par l'avenue Corentin Cariou
- **Phase 2**
  - Zone 1
    - Poursuite des démolitions
  - Zone 2
    - Démarrage des travaux de réhabilitation du bâtiment H
    - Démolitions du cœur d'îlot
- **Phase 3**
  - Zone 1
    - Démarrage de la construction du bâtiment D et de la réhabilitation du bâtiment E
  - Zone 2
    - Idem phase 2
- **Phase 4**
  - Zone 1

- Idem phase 3
- Zone 2
  - Démarrage des travaux de réhabilitation du bâtiment I et de construction du bâtiment F
  - Poursuite des travaux de réhabilitation du bâtiment H
- **Phase 5**
  - Zone 1
    - Idem phase 4
  - Zone 2
    - Idem phase 4
  - Zone 3
    - Démarrage des démolitions de la zone 3
    - Installation d'une base vie dans le bâtiment de la Pointe
- **Phase 6**
  - Zone 1 :
    - Idem phase 5
  - Zone 2
    - Idem phase 5
    - Début des aménagements commerce bâtiment H
  - Zone 3
    - Démarrage de la construction du bâtiment A
- **Phase 7**
  - Zone 1
    - Démarrage des travaux d'aménagement du parvis et entrée Sud du bâtiment d'enseignement supérieur
    - Démarrage des travaux de réhabilitation du bâtiment C
  - Zone 2
    - Déménagement de la base-vie du bâtiment C au bâtiment H
  - Zone 3 :
    - Idem phase 6
- **Phase 8**
  - Zone 1
    - Fin des travaux des bâtiments E et D et préparation à l'ouverture de l'établissement d'enseignement supérieur
  - Zone 2
    - Démarrage des démolitions du bâtiment G
  - Zone 3 :
    - Idem phase 7
- **Phase 9**
  - Zone 1
    - Bâtiments de l'établissement d'enseignement supérieur et leurs abords livrés
    - Poursuite des travaux dans le bâtiment C
  - Zone 2
    - Finitions travaux bâtiments I et F
    - Travaux d'aménagements des jardins de la Biodiversité, des Sens et de la Biodiversité
    - Démarrage des travaux de construction des bâtiments G et B
  - Zone 3
    - Idem phase 8
- **Phase 10**
  - Zone 1
    - Finitions travaux du bâtiment C
  - Zone 2
    - Bâtiments I et F et leurs abords livrés (hors jardin central)
    - Poursuite des travaux des bâtiments G et B

- Zone 3
  - Dépose de la base vie du bâtiment de la Pointe
  - Démarrage des travaux de réhabilitation du bâtiment de la Pointe et de la construction de A'
- **Phase 11**
  - Zone 1
    - Bâtiment C livré et fin des travaux de la zone
    - Repli de chantier
  - Zone 2
    - Finitions des travaux de construction de B et G
    - Aménagement du jardin Central
  - Zone 3
    - Poursuite des travaux bâtiments A, A' et Pointe
    - Aménagement du jardin lanrière
- **Phase 12**
  - Zone 2
    - Livraison des bâtiments B et G et leurs abords
    - Fin des travaux de la zone
    - Repli de chantier
  - Zone 3
    - Idem phase 11
- **Phase 13**
  - Zone 3
    - Livraison des bâtiments A, A' et Pointe
    - Repli de chantier

### 5.3. PLANNING DES AUTORISATIONS A SOLLICITER

Le planning prend uniquement en compte les délais des demandes d'urbanisme et environnementales connues à ce jour. Les autorisations identifiées à ce stade pourront évoluer en fonction des contraintes identifiées au cours des études. Ainsi, d'autres autorisations peuvent être nécessaires dont (liste non exhaustive) :

- Autorisation d'entrée/de sortie de chantier sur voirie, au démarrage du chantier ;
- Plusieurs Autorisations d'Occupation Temporaire, pour les emprises chantier, bases-vie et zones de stockage qui se situeraient sur les espaces publics ;
- Des demandes de fermeture ou de restriction de circulation pour les accès chantier, emprises chantier, d'éventuels raccordements réseaux, et le montage et le démontage de certaines grues par exemple ;
- Des demandes pour installation de grues et survols de l'espace public

### 5.4. HYPOTHESES POUR LE PLANNING ASSOCIE

#### 5.4.1. Hypothèses générales concernant le calendrier

Le planning ne prend pas en compte les jours fériés ou d'éventuels jours de fermetures d'entreprises.

## 5.4.2. Hypothèses générales concernant les études

Le porteur du projet et la MOE prendront les dispositions nécessaires afin que les durées d'études et de marchés n'impactent pas le planning prévisionnel des travaux.

## 5.4.3. Hypothèses générales concernant les délais

Les délais globaux des travaux ont été estimés selon la typologie de chaque bâtiment.

## 5.4.4. Contraintes et hypothèses d'enchaînement des travaux

Le planning est basé sur certaines données d'entrées fournies par le Maître d'Ouvrage :

- Départ des commerces de la zone 2 à M-1 pour un démarrage des démolitions du bâtiment H à M0.
- Démarrage des travaux du bâtiment I après la fin des démolitions à l'arrière du bâtiment H et du Cœur d'Ilot, avec un accès chantier par l'entrée du bâtiment B existant.
- Départ du commerce de la zone 3 à M13 permettant le démarrage des démolitions de la zone 3 (bâtiments A, A' et Pointe).
- Livraison des bâtiments E et D pour M24.

De plus, des hypothèses ont été émises dans le phasage concernant le positionnement des bases vie dans les bâtiments existants disponibles lors des différentes phases de chantier. Si le bâtiment H devait accueillir la base-vie pour les autres travaux de construction et réhabilitation, certains étages resteraient mobilisés par ces cantonnements après la livraison du bâtiment H.

## 5.5. PRISE DE POSSESSION DU SITE

En parallèle de la mise en place des clôtures de chantier et de l'installation des cantonnements, l'entreprise procédera à :

- La dépose du mobilier urbain nécessaire aux installations de chantier et aux accès livraisons ;
- La réduction de la largeur de la voirie et du trottoir sur le quai de la Gironde et la contre-allée de l'avenue Corentin Cariou, pour les différentes voies d'accès au chantier ;
- La modification des cheminements piétons existants, notamment par la pose d'une signalétique de chantier adaptée.

## 6. INSTALLATIONS DE CHANTIER

### 6.1. BASE VIE ET CANTONNEMENTS

Les bases vie et cantonnements seront installés in-situ, dans les bâtiments existants en fonction de leurs disponibilités selon les différentes phases chantier. Actuellement les pistes envisagées sont les bâtiments C, H et le bâtiment de la Pointe. Les aménagements intérieurs nécessaires à ces installations ne sont pas intégrés dans le planning et resteront à préciser.

### 6.2. REFERE PREVENTIF

Avant tout commencement des travaux, des états des lieux devront être établis (avec constats d'huissiers, photos, relevés, etc.) afin de définir leur responsabilité vis-à-vis des tiers privés et publics. Ces référés préventifs seront obligatoires et communiqués notamment au Maître d'Œuvre d'Exécution.

### 6.3. INFIRMERIE

Dès lors que l'effectif prévisionnel est supérieur à 200 personnes, l'Entreprise titulaire prévoira dans son offre la mise en place d'une infirmerie (locaux, équipements et personnels).

### 6.4. MOYENS DE LEVAGE

Les moyens de levage envisagés à ce stade, tels que positionnés dans l'Annexe B Principe Général de Phasage des Travaux, sont les suivants :

- Grues à tour ;
- Grues mobiles pour le montage et démontage des grues à tour ainsi qu'en complément pour les parties non traitées par les grues à tour.

Tout système de levage ou de grutage devra faire l'objet d'une description auprès du Maître d'Œuvre et du CSPS, avant utilisation, et d'une autorisation auprès de la Préfecture de Police.

Nous avons pris comme première hypothèse que les grues étaient déposées 3 mois avant la fin des travaux de chaque opération qu'elles couvrent.

### 6.5. GESTION DU TRAFIC ET FLUX DE CHANTIER

#### 6.5.1. Contrôle d'accès au chantier

De manière générale, le contrôle des accès se fera indépendamment pour chaque bâtiment.

Pour chaque lot, l'Entreprise retenue devra mettre en place, entretenir et déposer un poste de sécurité / logistique aux entrées du chantier, pour effectuer le contrôle d'accès, la gestion des flux et des livraisons.

Ces postes devront être facilement déplaçables et permettre une surveillance de l'espace extérieur.

Le nom de l'opération sera affiché clairement au droit de ces postes.

Pour l'ensemble des phases de chantier, l'accès des personnels d'entreprise se fera par le portail d'accès piétons situé devant le poste de garde, le contrôle d'accès étant assuré par l'agent de contrôle par vérification des badges d'accès.

Chaque chantier devra mettre en place en sortie une aire de nettoyage afin de laisser propres les voiries attenantes.

## 6.6. APPROVISIONNEMENT ET STOCKAGE

### 6.6.1. Approvisionnement

L'approvisionnement du chantier se fait par les différentes aires de déchargement du site. Les zones identifiées à ce stage sont situées sur les espaces paysagers à aménager une fois les bâtiments construits.

Il s'agit des zones suivantes :

- Zone 1 :
  - Parvis de l'établissement d'enseignement supérieur
  - Jardin de l'entrée Sud de l'établissement d'enseignement supérieur
  
- Zone 2 :
  - Jardin Cœur d'Ilot, entre les bâtiments G et F
  - Jardin Central, entre les bâtiments B et F sur l'emplacement du parking de la halle du bâtiment B existant
  
- Zone 3 :
  - Jardin en Lanière, entre les bâtiments A et A'

### 6.6.2. Stockage

Les zones de stockage des matériaux seront situées au niveau des différentes aires de déchargement.

Des surfaces supplémentaires sur le domaine public pourraient être utiles et restent à évaluer.

### 6.6.3. Circuit déchets

Pour l'évacuation des gravats, chacune des entreprises présentes sur le site devra mettre en place, à l'intérieur de l'emprise de chantier, des bennes en nombre suffisant pour répondre aux réglementations en vigueur sur le tri sélectif des déchets et aux préconisations de l'Ingénierie Environnement.

Leur gestion ainsi que le circuit d'évacuation en décharge seront précisées en phase APD.

Les terres polluées seront excavées et traitées en dehors du site.

### 6.6.4. Accessibilité des véhicules de Police et de secours

L'ensemble des chantiers doivent maintenir, en permanence, un accès aux véhicules de Police et de secours.

## 7. MAINTIEN DES FONCTIONNALITES URBAINES

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain dense, vivant, habité, impliquant de multiples fonctionnalités urbaines à préserver pour les usagers et riverains autour des futurs chantiers (circulations douces, routières, accès aux bâtiments d'habitations, commerciaux ou d'entreprises, accès au métro, bus, vélib', ...)

Une attention devra être portée à ces contraintes pendant toute la durée d'exécution des travaux et jusqu'à leur livraison. Chaque chantier aura à répondre directement auprès des plaignants ou services publics des troubles qu'il aurait occasionnés du fait de ses travaux.

A titre d'exemple, pourront être considérés comme troubles :

- Dégât sur ouvrages riverains ;
- PV de voirie ou de circulation ;
- Nuisances dues aux bruits (dépassement des seuils d'émissions sonores imposés ou des horaires de travail) ;
- Vibrations, poussières ;
- Blocage des accès, circulation, stationnements ;
- Occupation des zones de stationnement des sociétés et riverains avoisinants ;
- Etc.

De façon préventive, les différents chantiers devront informer des travaux qui pourraient entraîner des nuisances et obtenir les autorisations nécessaires ; et dans le cas contraire, rechercher d'autres procédés de construction en accord avec le Coordonnateur de Sécurité et le Maître d'Œuvre.

Toutes les mesures de sécurité devront être mises en place au regard de la proximité des chantiers avec les voiries circulées et existantes en prenant en compte la courbe de chute des objets portés par les différents moyens de levage (platelages de protections / protections longitudinales en auvent à prévoir aux abords des trottoirs).

Dans le cadre de leurs prestations, les entreprises amenées à travailler à proximité ou dans des ouvrages existants qui peuvent être en exploitation, doivent toutes les sujétions associées au maintien de l'exploitation et de l'intégrité de ces zones.

Les chantiers seront amenés à terrasser et construire à proximité d'ouvrages existants.

Avant toute opération de terrassement et construction, l'Entreprise qui procédera aux travaux présentera suffisamment en amont un mode opératoire détaillant son intervention et apportera une attention particulière aux réseaux en exploitation à proximité (réseaux électriques, CPCU, médicaux, etc.). Ce mode opératoire devra être validé par la Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'Œuvre d'Exécution avant toute intervention de cet ordre.

Lors des opérations de démolitions et de travaux au droit des façades, l'emprise chantier s'étendra jusqu'au moins 2 m de la façade.

Dans le cas où des déposes et déplacements de mobilier existant seraient nécessaires (candélabres, portiques, capteurs de mouvements, signalétique etc.) l'Opérateur prendra en charge la dépose. Les conditions de stockage et de contrôle des déplacements des existants sont à cadrer dans une Convention de Travaux entre les entreprises, la Ville de Paris et le Maître d'Ouvrage.

Par ailleurs, plusieurs installations de chantier seront montées en surplomb des voiries existantes, à proximité de constructions existantes occupées et/ou exploitées. L'entreprise générale des différents lots du programme prendra toutes les dispositions et toutes les précautions pour garantir et sauvegarder dans leur état toutes les constructions existantes à proximité, pouvant subir du fait de leurs travaux, directement ou indirectement, des dommages matériels ou des désordres matériels en prenant en compte la courbe de chute d'objets.

# ANNEXES



## A - CALENDRIER GENERAL DE L'OPERATION

## B - PRINCIPE DE PHASAGE GENERAL DES TRAVAUX